

**SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE  
A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

■ Séance du 01 octobre 2010

■ **Rapport du délégataire de service public – Exercice 2009 – Activité du Marché d'Intérêt National déléguée à la société SOMIMAR.**

Le Marché d'Intérêt National de Marseille, est aujourd'hui constitué de deux sites distincts gérés par la SOMIMAR :

- Les Arnavaux, site dédié au marché des fruits et légumes géré, par convention de concession n°73/53 en date du 18/12/1972.

Par avenant n°6, à ladite convention, la durée de la mission a été prorogée jusqu'au 4 avril 2037.

- Saumaty, site dédié au marché des produits de la mer géré, par convention d'affermage n° 99/086 en date du 05/02/1999 pour une durée allant jusqu'au 15 février 2011.

La SOMIMAR est une société d'économie mixte pour l'exploitation du Marché d'Intérêt National de Marseille constitué le 22 juillet 1963 dont la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole détient la majorité du capital (54%).

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le délégataire remet chaque année à l'autorité délégante un rapport annuel présentant l'exécution du service ainsi que les données financières s'y rapportant. L'examen de ce rapport est mis à l'ordre du jour de la Commission Consultative des Services Publics Locaux suivant les dispositions de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les informations données ci-après présentent, avec un éclairage rétrospectif des principaux indicateurs portant sur le service du Marché d'Intérêt National.

**1 – Site des Arnavaux :**

**1.1 - Compte rendu technique :**

Le principal fait marquant de l'exercice est la destruction partielle du bâtiment des fleurs par l'incendie du 14 janvier 2009. Une expertise judiciaire est en cours.

Par ailleurs, le projet de création de la L2 confirme son emprise sur le MIN.

Au terme de l'article 11 du Cahier des Charges de la Convention du 18/12/1972 les immeubles, par nature et par destination, réalisés par la SOMIMAR sur les terrains classés

dans le domaine public communal appartiennent, dès leur édification ou mise en place, à la Communauté Urbaine.

La politique de grosses réparations initiée dès l'exercice 2000 connaît désormais une baisse momentanée. En effet après une remise à niveau du marché pendant plusieurs années, force est de constater que les Arnavaux ont davantage besoin d'un simple entretien de ses installations rénovées que de lourds investissements.

La Communauté Urbaine, la SOMIMAR et les professionnels ont investi ce qui a permis au marché d'attirer de nouveaux usagers, de renouveler nombre de ses concessionnaires, avec un taux d'occupation qui atteint maintenant les 100%.

• Evolution des investissements de la SOMIMAR réalisés depuis 2006 :

- 2006 : 578 130 €

- 2007 : 848 197 €

- 2008 : 626 654 €

- 2009 : 543 619 €

Soit un total de 2 596 600 € sur 4 ans.

Les travaux sont établis suivant un plan quinquennal.

Chaque année ce plan est révisé pour tenir compte d'une part, des réalisations et d'autre part, des modifications apportées aux orientations ou nécessités du marché.

### **1.2 - Compte rendu financier :**

Le chiffre d'affaires des Arnavaux est de 3 544 139 € en diminution de 2 % par rapport à 2008.

Les produits sont en baisse ; le résultat net qui ressort à 23 707 €, se dégrade nettement, en diminution de 73% par rapport à 2008 et représente seulement 0,7% du chiffre d'affaires.

### **1.3 - Qualité du service :**

• Rapport avec les occupants

Le site est occupé à 100%.

Outre les rapports quotidiens au contact des usagers du MIN, ces rapports sont régis selon le Règlement Intérieur du MIN par un Comité Technique Consultatif qui s'est réuni deux fois en 2009.

• Mesures d'amélioration proposées par le délégataire

Comme en 2008, dans le cadre d'une recherche permanente d'amélioration sur service sur le M.I.N., est à l'étude avec la société CEGELEC une série de modifications du système de contrôle et de paiement des accès.

De même, parallèlement une étude sur la refonte de l'organisation du travail sur la déchetterie a également débuté avec le prestataire actuel VEOLIA. Son but est de permettre une meilleure efficacité du tri et une facilité de dépôts des déchets pour les usagers.

Enfin, de nouvelles caméras ont été installées pour améliorer la sécurité des usagers.

## **2 – Site de Saumaty :**

### **2.1 - Compte rendu technique :**

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- poursuite de la diminution de l'activité économique sur le site avec des opérateurs qui tentent de survivre.

- en l'absence d'informations précises sur la suite prévue après la fin du contrat d'affermage en février 2010, les comptes intègrent une position d'attente sur les gros travaux.  
S'agissant d'un contrat d'affermage, les investissements sont à la charge de la Communauté Urbaine.

## **2.2- Compte rendu financier :**

- Le chiffre d'affaires du site de Saumaty est de 598 818 € en progression de 7% par rapport à 2008, grâce à la hausse des tarifs.  
L'augmentation des charges est supérieure à celle des produits, si bien que le résultat courant avant impôts est de – 128 610 €, en baisse de 58 % par rapport à 2008.  
Par délibération du 25 mars 2010, la Communauté Urbaine a approuvé le remboursement de travaux lui incombant, pour un montant de 283 727,97 €, ce qui conduit au résultat net positif de 104 449 €.  
Sans l'effet de ce remboursement, le résultat net s'élèverait à -133 K€.

## **2.3 - Qualité du service**

- Rapport avec les occupants :

Il existe un Comité Technique Consultatif s'occupant des rapports avec les occupants et du fonctionnement du marché.

Deux réunions se sont tenues en 2009.

- Mesures d'amélioration proposées par le délégataire

Le délégataire rappelle que : « *Il est impossible au délégataire de proposer quelque mesure que ce soit en l'absence totale d'information sur l'avenir de la délégation, et sur l'avenir du site en général* ».